

MAIRIE
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2025 A 19 H 00

TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
DEL 37-2025	Echange parcelles ZD 482 – ZD 484 / E 101 - Régularisation	ACCEPTE d'échanger les parcelles AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires
DEL 38-2025	Attribution du marché à bons de commande travaux de chaussée voirie et espaces publics 2025-2028	ATTRIBUE le marché à l'entreprise EUROVIA ALPES AUTORISE Mme le Maire à signer le marché à bons de commande travaux de chaussée voirie et espaces publics 2025-2028
DEL 39-2025	Approbation travaux et plan de financement – Restauration Harmonium de Blanaz	APPROUVE les travaux de restauration de l'Harmonium de Blanaz APPROUVE le plan de financement
DEL 40-2025	Transfert au SERA de la compétence « assainissement collectif » pour la Commune de Vaux-en-Bugey	APPROUVE le transfert de compétence « assainissement collectif » de la Commune de Vaux-en-Bugey au SERA à compter du 1 ^{er} janvier 2026
DEL 41-2025	Transfert au SERA de la compétence « assainissement non collectif » par les Communes Abergement-de-Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Oncieu, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu et Vaux-en-Bugey – Modification du 6 ^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts	APPROUVE la modification des statuts annexés à la délibération D-2025-063 du 18 septembre 2025, du SERA TRANSFERE à ce syndicat, conformément à l'annexe du projet de statut, la compétence « assainissement non collectif » à compter du 1 ^{er} janvier 2026 APPROUVE le transfert à ce syndicat, la compétence « assainissement non collectif » à compter du 1 ^{er} janvier 2026 des communes d'Abergement de Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Oncieu, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Maurice-de-Rémens, Torcieu et Vaux-en-Bugey

DEL 42-2025	Aménagement circulation Serrières suite aux travaux	APPROUVE l'aménagement de la circulation dans le hameau de Serrières AUTORISE Madame le Maire à prendre l'arrêté correspondant
DEL 43-2025	Convention fourrière pour véhicules	APPROUVE la convention de fourrière pour véhicules avec la société DEPANNAGE CANARD, domiciliée à ARGIS (Ain) 2 route de la Cible AUTORISE Madame le Maire à signer la convention
DEL 44-2025	Mise à disposition d'une salle communale en période pré-électorale et électorale – Elections municipales 2026	DECIDE : Durant la période pré-électorale en cours, la Commune mettra à disposition la salle Communale, 6 rue de la Grenette, contre une participation de 80 euros (délibération tarifs de location des salles communales du 07/12/2015). Cette mesure s'appliquera à compter du 1 ^{er} novembre 2025 jusqu'au 1 ^{er} mars 2026, à raison de quatre utilisations maximum pour chacune des listes concernées Sur la période électorale, du 02 mars 2026 au 14 mars 2026 (1 ^{er} tour), et du 16 mars 2026 au 21 mars 2026 (2d tour), la Commune mettra à disposition gracieusement la petite salle de la salle polyvalente pour chacune des listes déclarées qui en feront la demande afin de tenir <u>une</u> réunion publique

Le Maire,
Josiane CANARD

